



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Rivière-Ouelle;

Que lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2014, le conseil municipal de Rivière-Ouelle adoptera le **« Règlement 2014-1 établissant le Budget de l'année financière 2014, adoptant le Programme Triennal d'Immobilisations 2014-2015-2016 et décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2014 ».**

Que toute personne intéressée peut assister à cette séance publique qui se tiendra à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 108, rue de l'Église à Rivière-Ouelle.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 6^{ième} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2014.

Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier